



**MUNICIPALITÉ SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS**

## **AVIS PUBLIC**

Est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité;

Que conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe seront déposés lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis qui se tiendra le 6 mai 2019 au 1, 1<sup>ère</sup> Avenue Ouest à Mont-Louis à 20 heures.

**DONNÉ A MONT-LOUIS, P.Q., ce 24<sup>e</sup> jour d'avril deux mil dix-neuf**

Suzanne Roy, directrice générale & secrétaire-trésorière